



Département des Ressources Humaines

Décision n°2023-251

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de référent comptable et budgétaire à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8, 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi de référent comptable et budgétaire, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Préparer les budgets (BP, DM) de la Direction du Cycle de l'eau, en fonctionnement (environ 110M€ par an) et en investissement (400M€ sur la durée du mandat 2021-2026).
- Recenser les besoins budgétaires des services de la direction et assurer la cohérence des propositions. Préparer à cet effet les tableaux et les consignes pour que les services les renseignent de manière adaptée
- La DCE étant pilote et responsable de l'équilibre financier des budgets annexes eau et assainissement, être amené à agréger les besoins de la direction avec ceux de la DOPEA (opérateur public eau et assainissement, qui émerge également sur les budgets annexes eau et assainissement) afin de constater les besoins budgétaires à l'échelle de chaque budget annexe,
- Préparer, en collaboration avec le Responsable du service, les réunions d'arbitrage visant à prendre en compte le cadrage financier et à garantir l'équilibre financier global des budgets annexes,
- Garantir également le suivi des budgets tout au long de l'année : traitements des virements de crédits, préparation des décisions modificatives ...,

- Actualiser la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), en recensant les besoins des services. La PPI permet de recenser les prévisions d'investissement à l'échelle de la durée du mandat afin de faciliter la préparation budgétaire annuelle.
- Assurer l'exécution financière d'opérations d'investissement ou d'opérations de fonctionnement complexes : marchés de travaux, marchés d'exploitation... en tenant compte de leurs dispositions particulières (avance, garanties financières, etc.).

Décide,

Article 1 : L'emploi de référent comptable et budgétaire à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de rédacteur principal 2ème classe, à savoir au minimum indice brute 401 et au maximum indice brute 599, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 27 10 2023

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

mis en ligne le :

06 MARS 2023

Aicha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230227-2023_251DEC-AU
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023